



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 7 décembre 2022 – N° 6

Neuf heures quarante

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Portneuf sur le sujet suivant : *M. Yves Nadeau : la concrétisation d'un rêve.*
- Le député de Marquette sur le sujet suivant : *Hommage à M. Bobby Rousseau.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *10^e Félix à la salle Odysée de la Maison de la culture de Gatineau.*
- Le député de Rosemont sur le sujet suivant : *Hommage à M. André Lavallée.*
- Le député de Terrebonne sur le sujet suivant : *Hommage à la Ville de Terrebonne pour son 350^e anniversaire.*
- La députée de Notre-Dame-de-Grâce sur le sujet suivant : *Participation du Québec à la COP15.*
- La députée des Chutes-de-la-Chaudière sur le sujet suivant : *Souligner la contribution exceptionnelle de tous les bénévoles qui se mobilisent pour les personnes dans le besoin.*
- La députée de Châteauguay sur le sujet suivant : *50^e anniversaire du CPE Les Lutins.*
- Le député de Trois-Rivières sur le sujet suivant : *Hommage à M. Patrick Charlebois.*
- La députée de Hull sur le sujet suivant : *90^e anniversaire de l'Association athlétique du Hull-Volant.*
- Le député de Chambly sur le sujet suivant : *Un vestiaire féminin pour l'Association de hockey mineur de Chambly.*
- La députée de Vimont sur le sujet suivant : *Hommage au directeur de l'organisme Autisme Laval.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

- 1) Reprise du débat, ajourné le **6 décembre 2022**, sur la motion du premier ministre proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

Et sur les motions formulant un grief présentées par :

Le chef de l'opposition officielle :

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'absence de vision du gouvernement caquiste pour régler les enjeux les plus criants auxquels sont confrontés les Québécoises et les Québécois, notamment la pénurie de main-d'œuvre, la lutte à l'inflation et l'accès à des soins de santé de qualité.

Le député de Rosemont :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque de volonté politique afin d'agir contre la violence institutionnelle que vivent nos professionnelles de la santé en mettant fin au temps supplémentaire obligatoire et au recours aux agences privées ainsi qu'en proposant un projet de loi instaurant des ratios en soins infirmiers.

La députée de Westmount–Saint-Louis :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son silence et son manque de reconnaissance envers la communauté 2SLGBTQIA.

Le député de Marguerite-Bourgeoys :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de mesures ciblées pour aider les Québécois et les Québécoises à lutter contre la hausse du coût de la vie.

La députée des Mille-Îles :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui ne mentionne pas la crise du logement qui sévit toujours au Québec touchant des milliers de familles vulnérables à la recherche d'un logement décent et abordable.

Le député de Jean-Lesage :

QUE l'Assemblée nationale déplore le déficit d'amour du gouvernement envers son propre peuple et qu'elle l'invite à renouer avec l'espoir, l'audace et nos rêves de liberté collective.

Le député de Taschereau :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque d'assises scientifiques dans sa planification de ses projets d'infrastructures de transports au Québec.

La députée de Verdun :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque d'ambition à lutter contre la crise climatique et la crise de la biodiversité, deux crises indissociables l'une de l'autre.

La députée de La Pinière :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour l'absence totale de considération envers les proches aidants dans le discours inaugural.

Le député de Laurier-Dorion :

QUE l'Assemblée blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour sa décision de conserver les dispositions du Code de la route permettant les interpellations policières aléatoires qui briment les droits de la personne.

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 2) Projet de loi n° 1
Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux
Présenté par le ministre des Finances le **1^{er} décembre 2022**
- 3) Projet de loi n° 2
Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité
Présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le **2 décembre 2022**
- 4) Projet de loi n° 4
Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger
Présenté par le ministre responsable des Institutions démocratiques et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne le **6 décembre 2022**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 5) Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**

- 6) **Projet de loi n° 197**
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission
peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.*

[COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE](#)

[COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE](#)

[COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES](#)

[COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE](#)

[COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION](#)

[COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL](#)

[COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES](#)

[COMMISSION DES INSTITUTIONS](#)

[COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS](#)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les questions déjà inscrites paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 1) Mme Labrie (Sherbrooke) – **29 novembre 2022**
À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Le projet de loi n° 12, présenté à la deuxième session de la 42^e législature et sanctionné le 2 juin 2022, est devenu la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics.

Cette loi s'inscrit dans la stratégie gouvernementale des marchés publics, qui vise à ouvrir davantage les marchés aux entreprises québécoises, en plus de consacrer la priorité aux achats québécois et aux acquisitions responsables.

À la suite d'échanges fructueux au cours de l'étude détaillée ayant mené à l'adoption de cette loi, d'intéressantes dispositions visant à favoriser l'accès des entreprises d'économie sociale au sens de la Loi sur l'économie sociale (chapitre E-1.1.1) à nos marchés publics ont été intégrées à ce texte de loi.

Considérant cet objectif fort pertinent, il nous apparaît donc important de bien savoir d'où nous partons afin de mieux pouvoir mesurer les progrès effectués.

Mes questions :

- Quelles étaient la valeur monétaire et la part des marchés publics obtenus par des entreprises d'économie sociale ces dernières années?

- Quelles étaient la valeur monétaire et la part des marchés publics obtenus par des entreprises d'économie sociale lors de la dernière année pour laquelle nous disposons d'informations complètes?
- Quels sont les objectifs du gouvernement quant à l'évolution de la valeur monétaire et de la part des marchés publics obtenus par des entreprises d'économie sociale pour les années à venir?

2) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **30 novembre 2022**
 À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

L'inauguration du Service rapide par bus (SRB) Pie-IX du 7 novembre dernier est une bonne nouvelle que nous attendions depuis longtemps. Il y a malheureusement une ombre importante au tableau. Refaisons le parcours de ce projet.

Annoncé en 2009, le SRB Pie-IX devait initialement être mis en service en 2013. Le projet a cependant subi plusieurs retards. Au fil des ans, différents scénarios d'électrification ont été étudiés, dont le recours à des trolleybus, mais cette option a été écartée.

En mars 2014, on présentait le projet au comité exécutif de la Ville de Montréal, où l'on pouvait voir les stations du SRB se rendre de la montée Saint-François à Laval jusqu'à la rue Notre-Dame dans Hochelaga-Maisonneuve, pour un total de 21 stations.

En 2016, nous sommes passés de 21 stations à 17 stations. J'ai décrié que le projet s'arrête au métro Pie-IX et laisse tomber tout le quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour seulement 3 arrêts. En 2018, nous avons demandé et obtenu une phase 2 de prolongation du SRB jusqu'à Notre-Dame, ce qui revenait au projet initial. Les travaux ont finalement débuté en 2019.

Treize ans après l'annonce du projet, le SRB Pie-IX est entré en service non pas avec 21 stations, mais 17. Oui, car nous avons appris dans les dernières semaines que le tronçon entre la station Pie-IX et la rue Notre-Dame était suspendu en raison d'un appel d'offres jugé non concluant. Pourtant, le 22 mars 2022, on pouvait lire sur le site du projet de la STM : « Il est également prévu que le SRB soit prolongé de l'avenue Pierre-De Coubertin jusqu'à la rue Notre-Dame. (...) les travaux devraient débuter à l'automne 2022. Le projet intégré SRB Pie-IX s'inscrit aussi dans la foulée de la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'est de Montréal. »

Comment peut-on penser à revitaliser l'est de Montréal si on n'arrive pas à installer une voie réservée avec un autobus du sud au nord de la ville? On a besoin de cette prolongation pour desservir le sud du quartier. La ministre doit s'engager à rectifier la situation rapidement. Nous n'accepterons pas ce recul.

Considérant ce qui précède,

1. Comme le gouvernement est un bailleur de fonds essentiel de ce projet, est-ce que le gouvernement abandonne les trois derniers arrêts du SRB Pie-IX ou s'engage-t-il fermement à soutenir la finalisation de ce projet?
2. J'avais 25 ans au moment où l'on a décidé de mettre sur pied ce projet de transport en commun, c'est maintenant à 38 ans que je peux enfin prendre le SRB Pie-IX. Devrai-je attendre d'être cinquantenaire pour voir les trois derniers arrêts relier Notre-Dame à la station Pie-IX pour que ma circonscription soit pleinement capable d'avoir une option de transport en commun digne de ce nom? Quand verrons-nous la ligne du SRB Pie-IX complétée?

3) Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) – **30 novembre 2022**

À la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Nous apprenions récemment dans un article du Journal de Montréal que les délais avant le début d'un cours de francisation dans la région de la Capitale-Nationale ont augmenté de façon importante, allant jusqu'à trois mois entre l'admissibilité aux cours et le début du cours.

Il s'agit d'un délai qui pénalise les personnes immigrantes qui ont fait le choix du Québec et qui comptent sur ces cours de francisation pour pouvoir intégrer le marché du travail, en français.

Selon les données fournies par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration lors de l'étude des crédits budgétaires 2022-2023, le délai moyen entre l'avis d'admissibilité aux cours et le début du cours de francisation à temps complet, au Québec, était de 26 jours ouvrables. Le délai actuellement évoqué de trois mois représente une situation anormale qui se doit d'être corrigée.

La ministre peut-elle indiquer les mesures particulières qu'elle compte mettre en place auprès des intervenants et partenaires de la francisation, dans la région de la Capitale-Nationale, afin de faire face à la hausse de la demande pour des cours de francisation et s'engage-t-elle à ce que les délais reviennent à la normale au cours des prochains mois?

- 4) Mme Rizqy (Saint-Laurent) – **6 décembre 2022**
À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Dans son rapport annuel 2021-2022, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse fait le suivi de l'atteinte par le gouvernement du Québec des cibles prévues par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi.

Nous apprenons, en page 30 de ce rapport, que le taux de représentation des personnes autochtones au sein des 338 organismes publics soumis à cette loi stagnait à 0,4 %, et ce, depuis les trois dernières années.

La présidente du Conseil du trésor peut-elle nous faire part des mesures qui sont en place pour corriger cette situation et nous indiquer quels sont ses objectifs et son échéancier afin que les personnes autochtones trouvent leur juste place au sein des organismes publics au Québec?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

- a) 6 décembre 2022
Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives – *ministre de la Cybersécurité et du Numérique*

Projets de loi publics au nom des députés

- b) 6 décembre 2022
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles – *députée de Saint-Laurent*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa) Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent – *député de Marquette*